

<http://enseignants.se-unsa.org/Emploi-a-domicile-credit-d-impot-en-2017>



Enseignants de l'Unsa

Emploi à domicile : crédit d'impôt en 2017

- Je suis... - Retraité -

Date de mise en ligne : lundi 12 septembre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Une réduction d'impôt existe pour les retraités qui emploient une personne ou utilisent des services à domicile.

À partir de 2017, la réduction d'impôts sera remplacée par un crédit d'impôt, comme pour les actifs. Cette mesure permettra aux retraités non imposables de se faire rembourser une partie de leurs dépenses.

Cette mesure devrait profiter à 1, 3 millions de foyers.